



**LIGUE ESCRIME
ACADÉMIE CRÉTEIL**

**PLAN salle KREMLIN
BICÊTRE**

1/8 H2024 SABRE DAME ET SABRE HOMME M15 13/10/19 au KREMLIN

DIMANCHE 13 OCTOBRE 2019

Horaires :

Garçons : Début des inscriptions : 9h – Scratch : 9h15 – Début : 9h30
Filles : Début des inscriptions : 11h30 – Scratch : 11h45 – Début : 12h00

Engagements :

Les engagements sont à effectuer par le club avant le **jeudi 10 octobre à 23h59** dans l'Extranet d'engagements de la FFE.

Droit d'inscription :

10 €

Arbitrage :

1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés dames et hommes confondus

Formule :

1 tour de poule avec élimination directe en 15 touches

Récompenses :

Médailles et bons d'achat

Compétition autorisée aux surclassés M13 (l'utilisation d'un [formulaire](#) de simple surclassement est obligatoire pour les M13 1ère année).

Lieu :

**Salle d'armes du CSAKB
12 bd Chastenet de Géry
94270 LE KREMLIN BICÊTRE**

Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission rhearoch@yahoo.fr (avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.

Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.